CONTRAT DE LOCATION A USAGE PROFESSIONNEL

ENTRE LES SOUSSIGNÉS:

Monsieur flen el fouleni, titulaire du CARTE DE SEJOUR n° 555555555, demeurant à cher3 al 70riya, Et

La Société ABC Company, en constitution, représentée par son gérant Monsieur WHO KNS, titulaire du CIN n° 012345678.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1:

Par le présent, Monsieur flen el fouleni loue à la société ABC Company en constitution, une partie du local situé à 456 lknhdqs, d'une superficie égale à 100 m², et ce pour que la société ABC Company en constitution y exerce son activité de Retail.

ARTICLE 2:

Le présent contrat est consenti pour une durée d'une année commençant le Mon Apr 01 2024 02:00:00 GMT+0200 (heure d'été d'Europe centrale) et finissant le Tue Apr 01 2025 02:00:00 GMT+0200 (heure d'été d'Europe centrale). Faute congé donné par écrit de 3 mois avant l'expiration du terme par l'une des deux parties, le présent contrat sera renouvelé par tacite reconduction d'une année à une autre.

ARTICLE 3:

Le loyer mensuel brut hors taxe est fixé à 1000 DT/HT (montant en lettre), à majoré de 19% de TVA 2005555 DT, soit 1200 DT/TTC, payable par Monthly.

Une retenue à la source est à appliquer et à verser auprès de la recette des finances territorialement compétente conformément aux dispositions de l'article 52 du code de l'impôt sur les personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

ARTICLE 4:

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu le local mis à sa disposition en parfait état, et il devra le rendre à la fin du bail tel qu'il l'a reçu. Toutes les dépenses nécessaires à l'entretien du local ainsi que les frais d'embellissement resteront à la charge du bénéficiaire qui ne pourra réclamer d'indemnité ou de remboursement.

ARTICLE 5:

Les frais d'établissement et d'enregistrement de la présente mise à disposition sont à la charge de la société bénéficiaire.

ARTICLE 6:

Tout différent pouvant surgir entre les deux parties à l'occasion de l'exécution du présent contrat, les tribunaux de monastir sont déclarés institutions compétentes.

Fait à monastir le 2024-04-01.

SIGNATURE

Le BAILLEUR

Le BÉNÉFICIAIRE

Monsieur flen el fouleni